



## Fédération Nationale des Infirmières de Belgique Nationale Federatie van Belgische Verpleegkundigen

Présidente : Alda Dalla Valle  
Secrétaire : Bénédicte VOS

---

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Nationale des Infirmières de Belgique – FNIB ([www.fnib.be](http://www.fnib.be)), membre du Conseil International des Infirmières - CII ([www.icn.ch](http://www.icn.ch)), de l'European Federation of Nurses Associations –EFN ([www.efnweb.org](http://www.efnweb.org)) ainsi que du Secrétariat International des Infirmiers et Infirmières de l'Espace Francophone – SIDIIEF ([www.sidiief.org](http://www.sidiief.org)), comme leurs homologues des pays de l'Union Européenne, est révoltée car elle a appris que la Commission ENVI du parlement européen a voté en faveur du maintien d'un niveau insuffisant de pré-requis de la formation en soins infirmiers généraux.

Afin d'assurer une formation infirmière de niveau supérieur et/ou universitaire, comme prôné par la plupart des associations professionnelles infirmières européennes et par plusieurs représentants politiques de divers pays européens, les étudiants ont besoin d'un socle de base de 12 ans avant d'entamer des études en soins infirmiers.

En effet, toutes les études scientifiques (Aiken, 2002 ; Needleman, 2002, 2006, 2011) ont démontré depuis de nombreuses années qu'un niveau élevé de formation pour les infirmiers est un investissement peu onéreux qui garantit une politique et des soins de santé de qualité.

De plus, les politiques en matière de Santé publique évoluent et les domaines de compétence attendus du personnel infirmier croissent sans cesse.

Etant donné que de nombreux transferts du secteur médical vers le secteur des soins infirmiers voient le jour dans tous les pays européens mais aussi dans le monde entier, les médecins souhaitent collaborer avec des infirmiers plus autonomes et spécialisés.

Pour ce faire, depuis plusieurs années, une large majorité de pays européens a modifié son cursus de formation en soins infirmiers afin de se conformer à la Directive 2005/36/CE. Ils ont adapté et actualisé le programme minimum européen requis sur base des principaux amendements de cette directive, à savoir, un pré-requis de 12 années et 4600 heures en au moins 3 ans d'études. Seuls quelques pays, dont l'Allemagne, maintiennent un socle de base de 10 ans. D'autres, comme l'Autriche, ont entamé un processus de changement pour passer de 10 à 12 ans.

Dès lors, par votre décision, vous sabordez le travail effectué depuis plusieurs années et réduisez à néant toutes les démarches entamées, notamment le processus dans lequel la Belgique s'insère.

Par conséquent, nous espérons que lors du vote du 24 janvier 2013, vous modifierez votre prise de position.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire de la problématique infirmière.

Mesdames, Messieurs les représentants politiques ne bradez pas la formation infirmière, la société en souffrira et sachez que l'ensemble de la profession infirmière ne vous le pardonnera pas !

**FNIB**  
**Fédération Nationale**  
**des Infirmier(e)s de Belgique**

**NFBV**  
**Nationale Federatie**  
**van Belgische Verpleegkundigen**

N° d'entreprise : 425685290

**Siège Social: Rue de la Source, 18 - 1060 Bruxelles – Belgique**

**Siège Administratif : Rue de Horia, 27 – 7040 Genly - Belgique**

**[www.fnib.be](http://www.fnib.be) - [SecretariatFNIB@gmail.com](mailto:SecretariatFNIB@gmail.com) – 0476/860457**